## Motion adoptée par le CA du lycée Jules Uhry de Creil.

13 votants; 12 pour la motion, 1 contre.

Les membres du conseil d'administration du lycée Jules Uhry réunis le 07.10.2010 découvrent que le label CLAIR (Collège Lycée Ambition Innovation Réussite) est imposé à notre établissement dans un déni flagrant de démocratie. Ils dénoncent le contournement du Conseil d'Administration, contestent la méthode brutale utilisée et l'opacité des critères qui ont présidé à la labellisation de notre établissement. Ils désapprouvent le contenu de la circulaire du 22 juillet 2010 instaurant ce nouveau dispositif.

Face aux difficultés récurrentes de notre établissement, aucun moyen d'enseignement n'est proposé. Des éléments soi-disant « innovants » sur le plan pédagogique sont suggérés mais ne sont en fait que des incitations à inventer la « bonne pratique » au niveau local. Loin du cadre national des programmes, sur des rythmes scolaires dérogatoires, les élèves seront cantonnés à un enseignement de seconde zone. Il s'agit d'une remise en cause des principes mêmes de l'Ecole Républicaine qui doit offrir à tous le même enseignement sur tout le territoire.

Outre les éléments sécuritaires du dispositif, tout à fait contestables, les statuts des personnels volent en éclat avec le profilage programmé, donc la mise au pas, de tous les postes, enseignants ou non-enseignants, qui devront répondre à des objectifs chiffrés, loin de l'intérêt des élèves. Nous dénonçons les méthodes de gestion des personnels associées à ce dispositif qui sont pathogènes, source de tension entre les collègues, et ne constituent en rien une réponse aux problèmes rencontrés localement.

En conséquence, nous refusons que notre établissement soit labellisé CLAIR, nous refusons de voir notre établissement une nouvelle fois stigmatisé et nous demandons :

- que les moyens d'enseignement et d'éducation soient attribués à notre lycée à hauteur des besoins afin de garantir la réussite de tous nos élèves
- que les postes d'enseignants et de Vie Scolaire supprimés depuis plusieurs années sans tenir compte de l'évolution des effectifs soient rétablis
- que la dotation horaire globale soit revue à la hausse pour nous permettre de mieux diversifier les pratiques pédagogiques afin d'aider efficacement les élèves que nous scolarisons.

Le dispositif «policier référent», qui relève de la même philosophie, est tout aussi inadapté. Les membres du Conseil d'Administration demandent également son abandon au niveau national et au niveau de l'établissement.